Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS DE LOTERIE

Sport vaudois: manne annuelle augmentée grâce à l'apport de la Loterie Romande

Alors que jusqu'ici seule la société du Sport-Toto consacrait une part de ses bénéfices au sport, la Loterie Romande - qui a repris la gestion du Swiss Loto - a décidé de l'inclure également dans ses bénéficiaires. Ainsi, le sport vaudois verra sa manne annuelle considérablement augmenter. Pour l'exercice 2005, elle passera de 4,09 millions à 7,1 millions. Le Conseil d'Etat, suivant les propositions de la Commission consultative du Fonds du Sport, a approuvé la répartition de ces fonds.

Sur ces 7,1 millions consacrés au sport sont compris le bénéfice net 2003 du STT (Fr. 11'203.-), la taxe de concession de 2% (Fr. 57'309.-) et le bénéfice net de la LoRo de 7 millions. A quoi s'ajoute le versement exceptionnel et unique pour 2005 de 4,5 millions, représentant la part vaudoise de la dissolution des réserves de compensation des bénéfices du STT.

En résumé, la répartition des bénéfices attribuée au canton de Vaud par les loteries est la suivante:

- Fr. 1'200'000.-- destinés aux associations sportives (Fr. 800'000.-- en 2004);

- Fr. 370'000.-- destinés aux manifestations sportives, soit une augmentation de 50% par rapport à 2004;

- Fr. 400'000.-- destinés au soutien de la relève sportive (clubs vaudois appartenant à l'élite suisse), dont la part est identique à celle de 2004, première année de l'attribution;

- Fr. 230'000.-- destinés à l'achat de matériel de sport (Fr. 150'000.-- en 2004);

- Fr. 4'232'900.-- destinés à l'aménagement de terrains et locaux de sport, soit une augmentation de 50% de plus qu'en 2004.

Enfin, la Fondation vaudoise d'aide aux jeunes sportifs verra sa part passer à Fr. 200'000.--. Un groupe de travail a été créé pour étudier la possibilité d'étendre cette aide à tous les sportifs d'élite vaudois dès 2006, et non plus seulement aux jeunes.

Avec cette répartition, la Commission consultative souhaite mener une action complémentaire à celle du canton. En augmentant sensiblement ses subventions à différentes activités sportives, elle fait bénéficier l'ensemble du tissu sportif vaudois de cet apport de fonds supplémentaires Le Conseil d'Etat remercie la Loterie Romande de contribuer dorénavant à l'essor du sport vaudois et se félicite du dynamisme des associations et clubs sportifs du Canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 décembre 2004

DEC, Nicolas Imhof, chef du SEPS, 021 316 39 30 - José Bessard, directeur de la communication LoRo 021 348 13 13 - Jacques Reymond, président "Ski romand", 021 943 42 28

confdepresse
com_presse
document_skiromand